AMBASSADE
DE FRANCE
EN ARMÉNIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de Presse

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Revue de la presse arménienne du 20 au 21 août 2020

42477 cas confirmés de coronavirus/ Au moment de la rédaction de cette revue, les autorités ont confirmé 42477 cas de coronavirus dans le pays dont 35693 ont été guéris et 842 patients sont décédés.

La BAD approuve une subvention de 2 millions de dollars pour soutenir la lutte de l'Arménie contre le COVID-19/ La Banque asiatique de développement (BAD) a approuvé une subvention de 2 millions de dollars de son Fonds Asie-Pacifique de réponse aux catastrophes (APDRF) pour soutenir l'Arménie dans sa lutte contre la pandémie de coronavirus. La subvention, qui est financée par le gouvernement du Japon, servira à améliorer les capacités de diagnostic et d'analyse des laboratoires. Les fonds contribueront également à financer l'achat des équipements et des fournitures médicaux nécessaires pour améliorer la capacité de traitement, notamment dans les unités de soins intensifs.

Première conférence de presse de Serge Sarkissian depuis sa démission en 2018/ La presse rend compte de la première conférence de presse de l'ancien Président, Serge Sarkissian, depuis sa démission en 2018 à la suite de la révolution des velours. Lors de cette conférence portant sur la guerre d'avril 2016, Sarkissian a déclaré qu'il estimait que le résultat des affrontements meurtriers de quatre jours au Haut-Karabakh en avril 2016 avait été une victoire arménienne, car l'Azerbaïdjan n'a atteint aucun de ses objectifs politiques dans cette escalade. Selon Sarkissian, l'objectif premier de l'Azerbaïdjan était de changer le cours des négociations et prouver que le problème avait bien une solution militaire. D'après Sarkissian, parmi les autres objectifs de l'Azerbaïdjan étaient la conclusion d'un nouvel accord de cessez-le-feu qui éliminerait le Haut-Karabakh en tant que partie et le renforcement du moral de la société azerbaïdjanaise. Sarkissian a déclaré que l'Azerbaïdjan n'avait atteint aucun de ces objectifs et de plus, au cours des négociations ultérieures, l'Azerbaïdjan a été forcé d'accepter une proposition arménienne pour la mise en place d'un mécanisme international d'enquête sur les violations du cessez-le-feu. Selon Sarkissian, ceci était l'un des éléments les plus importants de l'héritage de son gouvernement. D'après lui, il n'était pas possible de prévenir, ni d'éviter cette guerre. « *L'Azerbaïdjan n'était pas prêt pour une solution de compromis acceptable pour nous, parce que l'Azerbaïdjan n'était pas prêt - et je suis sûr qu'il n'est pas prêt maintenant - à accepter le droit du peuple du Haut-Karabakh à déterminer le statut de son pays par l'expression de sa libre volonté* » a déclaré Sarkissian. Selon lui, la menace de guerre reste extrêmement grande aujourd'hui aussi. Quant à la perte des territoires autour du Karabakh en 2016, Sarkissian a déclaré que c'était sa décision de ne pas chercher à regagner les territoires perdus et d'accepter un cessez-le-feu afin d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines. Sarkissian a qualifié de « *mythes* » les affirmations selon lesquelles lors de l'escalade en 2016 l'armée arménienne était sous-équipée et mal approvisionnée en nourriture, en carburant et en munitions. Commentant sa déclaration faite peu après l'escalade selon laquelle les Arméniens se battaient avec des armes des années 1980, Sarkissian a déclaré que c'était un message dans la langue diplomatique aux membres de l'OSCE que « *même si vous fermez les yeux sur le fait que l'Azerbaïdjan est armé jusqu'aux dents, nos soldats sont capables de défendre leur patrie* ». Lors de cette conférence de presse, Sarkissian a refusé de commenter d'autres questions, notamment celles concernant le travail de la Commission parlementaire chargée d'examiner les circonstances de la guerre

d'avril en indiquant qu'il le ferait après la publication du rapport de la Commission. Sarkissian a également promis de tenir des conférences de presse séparées sur les questions de politique intérieure, ainsi que sur la manière dont le gouvernement gère la pandémie de coronavirus.

« Arménie lumineuse » demande l'annulation des changements constitutionnels controversés/ Deux mois après l'adoption par le Parlement des changement constitutionnels licenciant trois juges de la Cour constitutionnelle (CC) et cessant les pouvoirs du Président de la CC (cf. revue du 23 juin 2020), le groupe parlementaire de l'opposition « Arménie lumineuse » s'est adressé à la CC pour contester la constitutionnalité du processus. La presse rappelle qu'en juin, l'autre groupe de l'opposition parlementaire « Arménie prospère » avait présenté une initiative visant à demander l'annulation ces changements constitutionnels, mais que le parti « Arménie lumineuse » avait refusé de soutenir immédiatement l'initiative, en invoquant l'affaire Kocharyan qui devait être examiné par la CC en juillet (cf. revue du 24 juin 2020). En conséquence, « Arménie prospère » a manqué une signature pour que sa demande soit acceptée par la CC. Selon le député du groupe « Arménie lumineuse », Taron Simonian, il n'est pas trop tard pour que la CC examine leur demande et déclare le processus inconstitutionnel. Simonian a expliqué que puisque l'examen de l'affaire Kocharyan par la CC avait été reporté indéfiniment [en raison de l'absence de quorum], son parti ne voyait plus aucun obstacle pour s'adresser à la CC. La presse indique qu'il n'est pas clair quand la CC examinerait si elle accepte ou non la demande d'« Arménie lumineuse ».

Les militants écologistes renouvellent les manifestations contre le projet Amulsar/ La presse rend compte de la manifestation devant le gouvernement contre la construction d'une mine d'or à Amulsar. Selon les manifestants, le projet Amulsar de « Lydian Armenia » met en danger l'écosystème du pays, car il affectera les eaux de l'Arménie, y compris le lac Sevan. Les manifestants ont exigé une nouvelle étude d'impact environnemental du projet et la révocation de la licence de « Lydian Armenia ». La presse rappelle que les manifestations s'étaient ravivées au début du mois lorsque les agents de sécurité de « Lydian Armenia » avaient démantelé des wagons de militants bloquant les routes menant au site et avaient placé les leurs à la place. À la suite d'une confrontation de plusieurs jours, les écologistes ont réussi à obtenir des autorités qu'elles retirent les wagons de « Lydian Armenia ». Cette dernière affirme que sa licence d'exploitation minière à Amulsar reste valable et qualifie d'illégal le blocage de son site. La société affirme qu'elle a subi de graves pertes financières en raison du blocus, accusant le gouvernement arménien de ne pas avoir mis un frein aux illégalités (cf. revue du 13 au 14 août 2020). Rappelons que le travail de « Lydian Armenia », qui avait investi environ un demi-milliard de dollars dans le projet de la mine d'or d'Amulsar, est bloqué depuis juin 2018 par des manifestants environnementalistes.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

*Hayastani Hanrapetoutioun- **quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;** Azg- **hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;** Haykakan Jamanak- **quotidien, tirage-6500 exemplaires ;** Aravot- **quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;** Jamanak- **quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;** Hraparak-**quotidien, tirage-3400 exemplaires ;** Joghovourd-**quotidien, tirage-3500 exemplaires ;** Golos Arménii- **trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;** Novoyé Vrémia- **trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;** 168 Jam- **hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;** Respoublika Arménia- **bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.